



Procès-verbal du Conseil Municipal Du 16 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué 9 septembre 2020 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Arnaud LEHERICHER, Sébastien RUFFRAY, Monique CUROT, Christine LUCAS, Franck CHARON, Amélie JOURNAUX, Marc RAVANEL, Nathalie GANDON, Alain-Michel BERY, Sophie HALLAY, Barbare LOCHET, Lucie BOULANGER, Grégory MAIN (à partir de 20h20)

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Françoise FERNANDES a donné pouvoir à Grégory MAIN
- Annabel DOS REIS a donné pouvoir à Monique CUROT
- Anthony GAUTIER a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER

Absents excusés : Bruno FAUCHEUX

Nombre de conseillers présents : 14 à 20h, puis 15 à 20h20

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2 à 20h puis 3 à 20h20

Nombre de votants : 16 à 20h puis 18 à 20h20

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sébastien RUFFRAY

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose le retrait d'un point de l'ordre du jour concernant l'attribution des indemnités de conseil au comptable public.

Ce retrait est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 16 septembre 2020

Travaux :

- Délibération pour la réalisation d'une étude sur la gestion des eaux pluviales
- Délibération autorisant la signature des contrats pour la remise en état urgente des églises et bâtiments communaux (toitures, ouvertures, petite maçonnerie)
- Délibération pour la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la suite des travaux de la traversée de Tremblay
- Information sur les travaux en cours et travaux réalisés au cours de l'été
- Information sur les travaux de l'église de Tremblay-les-Villages



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Information sur les travaux à réaliser sur le patrimoine bâti (églises, mairies, cimetières, ...)
- Information sur les travaux projetés en 2021
- Information sur la procédure de nettoyage du site du bois Ferrand

Finances :

- Délibération sur l'attribution des indemnités de conseil au comptable public
- Modification du régime des indemnités de fonction allouées au maire, adjoints et conseillers-délégués
- Modification du régime indemnitaire des agents communaux
- Délibération sur l'abattement fiscal facultatif en faveur des commerces de proximité
- Demande de subventions au titre de la DSIL, dans le cadre du plan de relance de l'Etat
- Information sur l'évolution de la convention pour la redevance spéciale ordures ménagères
- Information sur l'attribution du fonds de péréquation des ressources intercommunales
- Information sur la situation budgétaire de la commune

Ressources humaines :

- Délibération sur la création d'une nouvelle mission en service civique
- Délibération sur la mise à disposition d'un agent de police municipale par la commune de Châteauneuf-en-Thymerais
- Organisation d'une formation pour les élus dans le cadre du droit individuel à la formation

Urbanisme

- Dénomination des nouvelles voies du projet d'aménagement zone ouest à Tremblay
- Information sur l'étude de revitalisation Bourg-Centre
- Vente d'un terrain à l'Agglo du Pays de Dreux

Divers :

- Délibération pour la désignation des représentant à la CCID annule et remplace la précédente délibération
- Compte-rendu du forum des association du 5 septembre 2020
- Information sur la rencontre des entreprises du 17 septembre 2020
- Information sur les journées du patrimoine des 18, 19 et 20 septembre 2020
- Participation au projet objectif climat 2030 avec réalisation d'un état des lieux et d'un plan d'action
- Désignation des représentants dans les commissions de l'agglomération
- Journée des élus, 10 octobre 2020

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Compte-rendu des dépenses engagées depuis la précédente réunion du conseil municipal
- Compte-rendu des conseillers délégués suite aux réunions des comités consultatifs



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

TRAVAUX

DCM 2020.09.16.01 : Délibération pour la réalisation d'une étude de gestion des eaux de pluie

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que lors des épisodes de pluie intenses, certaines zones de la commune sont soumises à des inondations par ruissellement. C'est notamment le phénomène qui avait été observé en juin 2018.

Afin de prévenir le renouvellement de ces inondations, il est proposé la réalisation d'une étude sur les bassins versants de la commune. Cette étude comprend une phase de diagnostic et d'analyse des bassins versants et une phase concernant la faisabilité et les propositions d'aménagement qui permettrait de réduire les risques d'inondations.

Deux entreprises ont été consultées, toutefois, une seule a répondu à la demande. Il s'agit du cabinet BFIE qui a formulé une offre à 6 360,00 € TTC pour les prestations mentionnées précédemment.

Madame le Maire souhaite préciser que l'Agglo du Pays de Dreux a engagé un travail similaire dans la zone d'activité de la vallée du saule.

Madame Lucie BOULANGER souhaite savoir si l'étude engagée par l'agglomération porte exclusivement sur la zone d'activité.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par l'affirmative.

Monsieur Sébastien RUFFRAY indique qu'une fois l'étude réalisée, cela permettra de déterminer les volumes d'eaux pluviales qui doivent être traités et par conséquent les aménagements éventuels à réaliser.

Monsieur le 1^{er} Adjoint ajoute qu'une visite a également eu lieu dans la rue des coutures sur le sujet des logements appartenant à l'OPH Habitat Eurélien et qui sont victime d'inondations de manière récurrente. Il indique que quelques travaux ont pu être réalisés par le bailleur social.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au conseil municipal de retenir l'offre du cabinet BFIE pour la réalisation d'une étude sur les bassins versants pour un montant total de 6 360,00 € TTC.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché pour la réalisation d'une étude des bassins versants de Tremblay au cabinet BFIE pour un montant de 6 360,00 €.

Arrivée de M. Grégory MAIN à 20h20



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2020.09.16.02 : Délibération autorisant la signature des contrats pour la remise en état urgente des églises et bâtiments communaux

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal du fait que de nombreux bâtiments publics (mairies, églises, cimetières), doivent faire l'objet de gros travaux d'entretien notamment sur les murs, gouttières ou couverture.

Certains de ces travaux étaient prévus pour être réalisés en 2020, d'autres en 2021. Toutefois, il apparaît opportun d'accélérer le lancement de certains travaux afin de s'inscrire dans la dynamique du plan de relance gouvernemental. En effet, ce plan de relance est tourné en partie vers les collectivités territoriales à travers la dotation de soutien à l'investissement local. Cette dernière identifie trois axes principaux :

- Les projets relatifs à la transition énergétique
- Les projets ayant trait à la résilience sanitaire
- Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel

La gestion du plan de relance par les services de l'Etat s'établit sur un temps très court. Aussi, il importe pour les collectivités de présenter des dossiers portant sur des opérations prêtes à être lancées immédiatement. Les dossiers en question doivent impérativement être déposés en préfecture le 28 septembre 2020 au plus tard.

Au regard des travaux envisagés notamment sur les arsenaux, Madame Nathalie GANDON souhaite savoir quel est l'usage de l'arsenal d'Achères.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond en indiquant que l'arsenal d'Achères ainsi que l'arsenal d'Ecublé servent, ou vont servir pour le stockage de matériel appartenant à des associations. Il s'agit du matériel qui était stocké dans l'ancienne cantine d'Ecublé dont la vente est en cours.

Les travaux projetés sont les suivants :

	Remise en état des toitures églises d'Ecublé, Theuvy, Chêne-Chenu, St-Chéron		
Entreprise	Bequet	Peltier	Godefroy
Prix TTC	33 088,76 €	88 260,00 €	19 254,00 €

S'agissant de ce marché, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de retenir l'offre de l'entreprise Bequet qui présente dans ses devis des éléments complémentaires par rapport à l'offre de l'entreprise Godefroy.

	Remise en état voute de la nef de l'église de Theuvy		
Entreprise	Bequet	Peltier	Godefroy
Prix TTC	5 748,00 €	119 878,68 €	2 736,00 €

	Reprise du rampant Ouest de l'église de Chêne-Chenu	
Entreprise	Pierre et Patrimoine	Mazzoleni
Prix TTC	7 177,20 €	14 415,20 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

	Restauration du mur du cimetière d'Ecublé	
Entreprise	Pierre et Patrimoine	Mazzoleni
Prix TTC	31 100,81 €	19 664,75 €

	Restauration du mur du cimetière de Tremblay	
Entreprise	Pierre et Patrimoine	Mazzoleni
Prix TTC	35 820,74 €	11 742,00 €

S'agissant de ces travaux, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de retenir l'offre de la société Pierre Patrimoine car le devis réalisé implique une révision de la totalité du mur avec reprise des couronnements ainsi que la remise en état de la grille d'entrée et des pylônes. Pour l'entreprise Mazzoleni, les reprises de couronnement sont calculées en option au mètre traité.

	Reprise de la toiture de la mairie d'Ecublé		
Entreprise	Bequet	Peltier	Godefroy
Prix TTC	3 625,52 €	5 976,00 €	2 271,20 €

	Reprise de la toiture de l'arsenal d'Achères	
Entreprise	CTP	Froger Couverture
Prix TTC	6 006,00 €	6 072,00 €

	Remise en état des gouttières et rives de toit de la mairie de Tremblay	
Entreprise	Froger Couverture	
Prix TTC	10 465,40 €	

	Remplacement de 160 lanternes EP par des LEDS	
Entreprise	H2E	
Prix TTC	83 520,00 €	

	Remplacement 130 néons du plateau omnisport par des LEDS	
Entreprise	CGED	
Prix TTC	4 815,60 €	



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Restauration des locaux de direction de l'école	
Entreprise	Colliot
Prix TTC	24 073,80 €

Remplacement des huisseries simple vitrage des locaux de direction école	
Entreprise	LMC
Prix TTC	6 366,00 €

Après présentation des offres faites pour chacune des opérations de travaux, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose l'attribution du contrat à l'entreprise la mieux-disante économiquement à l'exception de la révision des toitures et du mur du cimetière de Tremblay ou ce sont les techniques d'intervention qui ont été privilégiées.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché pour la remise en état des toitures des églises à la société Bequet pour un montant total de 33 088,76 €
- **Attribue** le marché pour la remise en état de la voute de l'église de Theuvy à la société Godefroy pour un montant total de 2 736,00 €
- **Attribue** le marché pour la reprise du rampant Ouest de l'église de Chêne-Chenu à la société Pierre et Patrimoine pour un montant total de 7 177,20 €
- **Attribue** le marché pour la restauration du mur du cimetière d'Ecublé à la société Mazzoleni pour un montant total de 19 664,75 €
- **Attribue** le marché pour la restauration du mur du cimetière de Tremblay à la société Pierre et Patrimoine pour un montant total de 35 820,74 €
- **Attribue** le marché pour la reprise de la toiture de la mairie d'Ecublé à la société Godefroy pour un montant total de 2 271,20 €
- **Attribue** le marché pour la reprise de la toiture de l'arsenal d'Achères à l'entreprise CTP pour un montant total de 6 006,00 €
- **Attribue** le marché pour la reprise des gouttières de la mairie de Tremblay à la société Froger Couverture pour un montant total de 10 465,40 €.
- **Attribue** le marché pour l'acquisition de 130 tubes LED à la société CGED pour un montant total de 4 815,60 €
- **Attribue** le marché pour le renouvellement 160 lanternes d'éclairage public en LED à la société H2E pour un montant total de 83 520,00 € TTC.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Attribue** le marché pour la restauration des locaux de direction de l'école à l'entreprise Colliot pour un montant total de 24 073,80 € TTC
- **Attribue** le marché pour le remplacement des huisseries en simple vitrage des locaux de direction de l'école à l'entreprise les menuiseries castelneuviennes (LMC) pour un montant total de 6 366,00 € TTC

DCM 2020.09.16.03 : Délibération sur la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la traversée de Tremblay

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que, au-delà des travaux réalisés sur la place de l'église (assainissement et aménagement de surface), d'autres travaux sont en passe d'être lancés et notamment le renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de Baillette et de la rue du Dr Taugourdeau par l'Agglo du Pays de Dreux, aménagement d'un éco-quartier derrière le centre d'intervention par Habitat Drouais, ainsi que le renouvellement des enrobés de la rue de Baillette par le conseil départemental.

Il paraît donc opportun de profiter de ces travaux pour résoudre plusieurs problématiques :

- Vitesse, stationnement et mobilités douces dans la rue de baillette et la rue du Dr Taugourdeau (entre la rue de Baillette et la place de l'église)
- Vitesse, stationnement, et mobilités douces rue de la croix blanche et impasse de la chardonnière en complément des travaux réalisés dans l'éco-quartier porté par Habitat Drouais.

Deux offres ont été reçues pour cette consultation :

	Cabinet Forteau-Faisant	Cabinet DECID
DIAG	Non prévu	3 500 € HT
AVP, PRO, ACT, DET,AOR	22 700 € HT	52 280 € HT
Assistance communication	3 700 € HT	6 080 € HT
Plans topographiques	4 800 € HT	A ajouter
TOTAL HT (hors diag)	31 200 € HT	58 360 € HT
TOTAL TTC (hors diag)	37 440 € TTC	70 032 € TTC

Dans le cadre de cette mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite insister sur la dimension communication. En effet, les travaux qui vont être lancés sont très lourds pour le quotidien des habitants et des commerçants. En conséquence, il est impératif d'avoir une communication efficace présentant les enjeux des travaux et informant les habitants sur l'avancement des différentes phases.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après présentation des résultats de la consultation, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de retenir l'offre présentée par le cabinet Forteau-Faisant

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché pour l'assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement des rues de Baillelte, du Dr Taugourdeau (partiel), la rue de la croix blanche (partiel) et l'impasse de la chardonnière au cabinet Forteau-Faisant pour un montant global de 37 440,00 € TTC

Information sur les travaux en cours et les travaux réalisés au cours de l'été

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal sur les travaux qui ont été réalisés depuis la dernière réunion du conseil municipal :

- Achèvement et homologation par le district de l'éclairage LED du stade de football
- Pose d'enrobé sur le trottoir le long du stade de football
- Réfection des îlots centraux rue de Châteauneuf
- Installation des derniers équipements informatiques pour la future maison France Service
- Aire de jeux de Neuville-la-Mare
- Les travaux d'aménagement de la place de l'église ont débuté dans le courant du mois de juillet et ont repris au mois d'août après une coupure estivale
- Une canalisation d'eau a été remplacée car vétuste sous la place de l'église

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que deux saisonniers ont été engagés sur la période estivale pour réaliser tous les travaux d'entretien qui ne peuvent être réalisés que difficilement par les agents techniques le reste de l'année.

Ces travaux d'été représentent 8 500 € de charges de personnel (traitement + charges) et environ 4 000 € de fournitures (peinture, lasure, et petit matériel principalement).

S'agissant des travaux d'entretien de la commune Monsieur Marc RAVANEL souhaite savoir s'il est prévu prochainement un passage de balayeuse.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que les passages de balayeuse sont organisés environ deux fois par an. Un passage sera réalisé au cours de l'automne.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite savoir s'il n'est pas envisageable de prévoir un troisième passage annuel.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond que cela peut être envisagé.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Information sur les travaux de l'église de Tremblay-les-Villages

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal que le chantier de restauration de l'église est toujours sous le coup d'une suspension administrative.

Une réunion a toutefois été organisée le 16 septembre en présence de l'inspecteur du travail.

Information sur les travaux à réaliser sur le patrimoine bâti de la commune

Suite aux différents contrats de travaux qui ont été présentés précédemment pour la réalisation de gros travaux d'entretien sur le patrimoine communal, Madame le Maire souhaite attirer l'attention des membres du conseil municipal sur la nécessité qu'il y aura à avoir un débat sur la préservation ou non de ce patrimoine dans le domaine public.

Information sur les travaux projetés en 2021

Madame le Maire souhaite présenter aux membres du conseil municipal les travaux et investissements envisagés pour l'exercice budgétaire 2021.

Aménagements de sécurité Le Péage	100 000 €	100 000 €
Archivage des fonds de la mairie	3 000 €	3 000 €
Démolition puits de Landouville	6 800 €	6 800 €
Diagnostic voirie communale	8 740 €	8 740 €
Eclairage de Noël (acquisition ou location)	10 000 €	10 000 €
Etude de faisabilité presbytère/maison des assos/jardin	30 000 €	30 000 €
Gestion des eaux pluviales - divers	20 000 €	20 000 €
Gros entretien de couverture sur les églises	10 000 €	10 000 €
Numérisation des registres d'état civil	5 500 €	5 500 €
Pluviale + enrobé rue de l'église à Chêne-Chenu	78 235 €	78 235 €
Ravalement de l'ancien vestiaire du stade	6 000 €	6 000 €
Réaménagement traversée de Tremblay - phase 2 baillette + Taugourdeau	260 000 €	260 000 €
Réfection voirie rue du Pressoir	62 664 €	62 664 €
Renouvellement postes informatiques	3 000 €	3 000 €
Restauration mur du presbytère	78 000 €	78 000 €
Vidéoprotection - 2	30 000 €	30 000 €
Passage en LED de l'éclairage public (160 unités)	83 520 €	83 520 €
Nettoyage du site du Bois ferrand	70 000 €	70 000 €
Reprise de chemins communaux	20 000 €	20 000 €
Démolition d'une maison à Ecublé	30 000 €	30 000 €
Total général	915 459 €	915 459 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Information sur la procédure de nettoyage du Bois Ferrand

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal des avancements de la procédure de nettoyage du site du bois Ferrand lancée avant l'été.

Au cours de l'été, la totalité des carcasses de voitures ont été évacuées.

A ce jour, un des propriétaires mis en demeure de réaliser le nettoyage ne s'est pas conformé à son obligation.

Un autre propriétaire, vient pour sa part d'être mis en demeure de procéder au nettoyage.

Dans l'attente de la fin de l'échéance laissée au deuxième propriétaire, la réalisation des travaux par la collectivité est à l'étude. Dans ce cadre, la commune se substituerait aux propriétaires défaillants.

FINANCES

DCM 2020.09.16.04 : Délibération modifiant le régime des indemnités de fonction allouées au maire, maires-adjoints et conseillers délégués

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite à une mauvaise appréciation des taux de cotisation applicable au maire, le montant net attribué est inférieur à celui prévu initialement,

Les articles L.2123-20, L.2123-20-1 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximums des indemnités du maire, des adjoints et des maires délégués par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

En appliquant ce principe, l'enveloppe globale autorisée est de : 5 856,93 € bruts mensuels en application de l'indice brut 1027.

Le présent procès-verbal retraçant la séance du 26 mai 2020 constate l'élection de 4 adjoints.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Madame le Maire propose de fixer les indemnités comme suit

- Maire : 39 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (au lieu de 36 % prévu initialement)
- 1^{er} Adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)
- 2^{ème} Adjoint : 10,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)
- 3^{ème} Adjoint : 10,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)
- 4^{ème} Adjoint : 10,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)
- Conseiller délégué de Chêne-Chenu : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Conseiller délégué de Gironville-Neuville : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)
- Conseiller délégué de Saint-Chéron-des-Champs : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)
- Conseiller délégué de Theuvy-Achères : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une indemnité au Maire, maires-adjoints et conseillers-délégués dans les conditions et aux taux décrits précédemment.
- **Autorise** le maire à inscrire les crédits nécessaires au versement de ces indemnités.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

TABLEAU ANNEXE OBLIGATOIRE				
Fonction	Nom	Taux maxi	Taux de l'indice brut retenu	Montant brut mensuel (€) retenu
Maire	Mme Minard Christelle	51,60 % (2006,93 €)	39%	1 400,18 €
1 ^{er} Adjoint	M. Thibault Pelletier	19,8 % (770,10 €)	19,8 %	770,10 €
2 ^{ème} Adjoint	Mme Annabel Dos Reis	19,8 % (770,10 €)	10,5 %	408,39 €
3 ^{ème} Adjoint	M. Arnaud Lehéricier	19,8 % (770,10 €)	10,5 %	408,39 €
4 ^{ème} Adjoint	Mme Monique Curot	19,8 % (770,10 €)	10,5 %	408,39 €
Maire délégué Chêne-Chenu	M. Franck Charon	25,5 % (980,81 €)	6%	233,36 €
Maire-Délégué Gironville- Neuville	M. Grégory Main	25,5 % (980,81 €)	6%	233,36 €
Maire-Délégué Saint-Chéron	M. Sébastien Ruffray	25,5 % (980,81 €)	6%	233,36 €
Maire-Délégué Theuvy-Achères	M. Alain Bery	25,5 % (980,81 €)	6%	233,36 €
TOTAL brut mensuel				4 328,89 €

DCM 2020.09.16.05 : Modification du régime indemnitaire des agents communaux

Il convient de modifier l'enveloppe du régime indemnitaire :

- suite à la création de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe votée au conseil municipal du 26 mai 2020 dans le but d'octroyer un avancement de grade à l'ancienneté.
- suite à l'oubli dans la précédente délibération DCM 2019.12.16.38 de créer l'indemnité du CIA d'un adjoint technique.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Enveloppe pour l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) 2020

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Détail IFSE mensuelle attribuée par la collectivité au 01/10/19			Montants maxi annuel retenus par la collectivité
				IFSE de base	Indemnité régisseur *	Montant IFSE	
Adj. Administratif	35/35	12	10 800	192.37	7.63	200.00	2 650.00 €
Adj. Technique	25/35	12	7 714	54.00		54.00	722.00 €
Adj. Technique Ppal 2 cl	35/35	12	10 800	171.45	-	171.45	2 150.00 €
Adj. Administratif	35/35	7.5	6 750	85.84	9.16	95.00	713.00 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	4.5	4 050	85.84	9.16	95.00	647.00 €
Attaché	35/35	12	36 210	600.00	-	600.00	7 200.00 €
Rédacteur	20/35	12	9 988	210.00	-	210.00	2 900.00 €
Adj. Technique	10/35	12	3 085	22.00	-	22.00	264.00 €
Ag. Maitrise Ppal	35/35	12	11 340	80.27	-	80.27	1 236.00 €
Adj. Technique	35/35	12	10 800	390.00	3.05	393.05	4 700.00 €
Adj. Patrimoine	9,49/35	12	2 928	10,42	4.58	15.00	250.00 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	10 800	73.90	3.05	76.95	1 000.00 €
			125 265 €				24 432.00 €

A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2019 a été consommée à hauteur de 17 291,96 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Enveloppe pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2020

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Montants maxi annuel retenus par la collectivité
Adj. Administratif	35/35	12	1 200	1 200 €
Adj. Technique	25/35	12	857	648 €
Adj. Technique	10/35	12	342	264 €
Adj. Technique Ppal 2 cl	35/35	12	1 200	1 200 €
Adj. Administratif	35/35	7.5	750	713 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	4.5	450	427 €
Attaché	35/35	12	6 390	3 000 €
Rédacteur	20/35	12	1 360	1 000 €
Ag. Maitrise Ppal	35/35	12	1 260	963 €
Adj. Technique	35/35	12	1 200	1 200 €
Adj. Patrimoine	9,49/35	12	325	180 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	1 200	923 €
			16 534 €	11 718 €

Pour rappel, l'enveloppe 2019 a été consommée à hauteur de 9 444,56 € ;

Madame le Maire précise que l'attribution du CIA sera réservée aux agents qui répondent aux critères définis par le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (délibération du 12/12/2017).

Le montant global des indemnités concernant le régime indemnitaire des agents de la commune pour l'année 2020 est estimé à **36 150 €**.

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, le vote d'une enveloppe de **36 150 €** pour le régime indemnitaire des agents de la commune.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de voter l'enveloppe maximale du régime indemnitaire à hauteur de 36 150 € pour l'année 2020 et prévue dans le budget primitif.

DCM 2020.09.16.06 : Délibération sur l'abattement fiscal facultatif en faveur des commerces de proximité

Vu l'article 1388 quinquies C du code général des impôts prévoyant la faculté pour les collectivités de mettre en place un abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâtie supportée par les commerces de moins de 400 m² et n'appartenant pas à des ensembles commerciaux.

Suite à la demande adressée par la confédération des petites et moyennes entreprises d'Eure et Loir mettant en avant la possibilité pour les collectivités de soutenir les TPE-PME par le biais de certains leviers fiscaux et vue la volonté de la commune d'accompagner les entreprises face aux difficultés rencontrées notamment face au covid et aux travaux, il est proposé au conseil municipal d'adopter l'abattement fiscal prévu à l'article 1388 quinquies C du code général des impôts.

Cet abattement pouvant aller de 1 à 15% s'applique aux bases d'imposition servant au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties des commerces de moins de 400m².

Dans le cas de la commune de Tremblay, il concernerait 5 locaux commerciaux représentant une perte d'environ 430 € par an au regard sur la base des recettes perçues en 2019 en considérant le taux maximal de 15%.

Madame le Maire appelle l'attention des membres du conseil municipal sur le fait que cet abattement permettra d'envoyer un signal positif aux commerçants de la commune qui sont impactés par la crise sanitaire.

Madame le Maire soumet donc au vote du conseil la mise en place de cet abattement à concurrence de 15% ;

Etant concernée par le bénéfice de l'abattement, Madame Barbara LOCHET ne prend pas part au vote.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place de l'abattement fiscal prévu à l'article 1388 quinquies C du code général des collectivités territoriales à raison de 15%

DCM 2020.09.16.07 : Demande de subvention au titre de la DSIL pour la restauration du patrimoine rural à vocation de service public

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du plan de relance gouvernemental, de nouveaux crédits sont ouverts au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Une nouvelle campagne d'appel à projet a été ouverte.

A cet effet, Madame le Maire propose de soumettre un dossier concernant la restauration du patrimoine rural ayant un usage de service public.

Cette demande porterait sur les travaux suivants :

Travaux	Entreprise	Coût HT	Coût TTC
Toiture arsenal Achères	CTP	5 460,00 €	6 006,00 €
Couverture et cheminée mairie Ecublé	Godefroy	2 226,00 €	2 671,20 €
Gouttières et rives mairie Tremblay	Froger	9 514,00 €	10 465,40 €
TOTAL		17 200,00 €	19 142,60 €

En application du taux de financement maximal, le plan de financement s'établirait de la manière suivante :

DSIL (80%)	13 760,00 €
Autofinancement (20%)	3 440,00 €
TOTAL	17 200,00 € HT

Madame le Maire soumet cette demande de subvention au vote du conseil municipal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, au taux de 80%, pour la restauration du patrimoine rural à usage de service public



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2020.09.16.08 : Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'amélioration énergétique et la réhabilitation de l'éclairage public et des bâtiments à usage scolaire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du plan de relance gouvernemental, de nouveaux crédits sont ouverts au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Une nouvelle campagne d'appel à projet a été ouverte.

A cet effet, Madame le Maire propose de soumettre un dossier concernant l'amélioration énergétique et la réhabilitation de l'éclairage public ainsi que des bâtiments à usage scolaire.

Cette demande porterait sur les travaux suivants :

Travaux	Entreprise	Coût HT	Coût TTC
Relamping LED plateau omnisport	CGED	4 013,10 €	4 815,60 €
Remplacement 160 EP par des LEDS	H2E	69 600,00 €	83 520,00 €
Réfection des locaux direction école	Colliot	20 061,50 €	24 073,80 €
Fenêtres en double vitrage pour direction école	LMC	5 305,00 €	6 366,00 €
TOTAL		98 979,60 €	118 775,40 €

En application du taux de financement maximal, le plan de financement s'établirait de la manière suivante :

DSIL (80%)	79 183,68 €
<u>Autofinancement (20%)</u>	<u>19 795,92 €</u>
TOTAL	98 979,60 € HT

Madame le Maire soumet cette demande de subvention au vote du conseil municipal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, au taux de 80%, pour l'amélioration énergétique et la réhabilitation du de l'éclairage public et des bâtiments à usage scolaire.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2020.09.16.09 : Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'assistance à maître d'œuvre dans le cadre du réaménagement de la rue de Baillette, du Dr Taugourdeau, de la rue de la croix blanche et de l'impasse de la Chardonnière

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du plan de relance gouvernemental, de nouveaux crédits sont ouverts au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Une nouvelle campagne d'appel à projet a été ouverte.

A cet effet, Madame le Maire propose de soumettre un dossier concernant le marché d'assistance à maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des rues de Baillette, du Dr Taugourdeau, de la croix blanche et l'impasse de la chardonnière.

En application du taux de financement maximal, le plan de financement s'établirait de la manière suivante :

DSIL (80%)	24 960,00 €
<u>Autofinancement (20%)</u>	<u>6 240,00 €</u>
TOTAL	31 200,00 € HT

Madame le Maire soumet cette demande de subvention au vote du conseil municipal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, au taux de 80%, pour l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la traversée de Tremblay.

DCM 2020.09.16.10 : Demande de subvention au titre de la DSIL pour la restauration du patrimoine rural culturel et historique

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du plan de relance gouvernemental, de nouveaux crédits sont ouverts au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Une nouvelle campagne d'appel à projet a été ouverte.

A cet effet, Madame le Maire propose de soumettre un dossier concernant la restauration du patrimoine rural culturel et historique.

Cette demande porterait sur les travaux suivants :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Travaux	Entreprise	Coût HT	Coût TTC
Réparation voute intérieure nef Theuvy	Godefroy	2 280,00 €	2 736,00 €
Révision couverture église St-Chéron	Bequet	4 969,98 €	5 963,98 €
Révision couverture église Ecublé	Bequet	5 035,16 €	6 042,19 €
Révision couverture église Chêne-Chenu	Bequet	8 167,51 €	9 801,01 €
Révision couverture église Theuvy	Bequet	9 401,32 €	11 281,58 €
Reprise du rampant église Chêne-Chenu	Pierre & Patrimoine	5 981,00 €	7 177,20 €
Restauration du mur du cimetière Ecublé	Mazzoleni	19 664,75 €	23 597,70 €
Restauration du mur du cimetière Tremblay	Pierre & Patrimoine	29 850,62 €	35 820,74 €
TOTAL		85 350,34 €	102 420,40 €

En application du taux de financement maximal, le plan de financement s'établirait de la manière suivante :

DSIL (80%)	68 280,27 €
<u>Autofinancement (20%)</u>	<u>17 070,07 €</u>
TOTAL	85 350,34 € HT

Madame le Maire soumet cette demande de subvention au vote du conseil municipal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, au taux de 80%, pour l'amélioration énergétique et la réhabilitation de l'éclairage public et des bâtiments à usage scolaire

Information sur l'évolution de la redevance spéciale de collecte des ordures ménagère

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune doit s'acquitter d'une redevance spéciale auprès de l'Agglo du Pays de Dreux pour la collecte de ses ordures.

Après une réévaluation des besoins, le volume de déchets collectés a été réduit de manière significative. Le montant de la redevance passe ainsi de 2 280,73 € par an en 2019 à 1 889,46€ par an en 2020 soit une baisse de 17%.

Information sur l'attribution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a vocation à corriger les inégalités entre les



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

territoires par des prélèvements sur les territoires les plus favorisés au profit des territoires les moins favorisés.

Dans le cadre de ce fonds, la commune de Tremblay s'est vue notifier la somme de 45 067 €, cette somme correspond au montant prévu dans le cadre du budget primitif.

Information sur la situation budgétaire de la commune

Madame le Maire fourni à chacun des membres du conseil municipal un fascicule sur la situation budgétaire de la commune au mois d'août 2020. Elle invite chacun à en prendre connaissance afin que les points nécessaires puissent être éclaircis lors d'une prochaine séance du conseil.

RESSOURCES HUMAINES

DCM 2020.09.16.11 : Délibération sur la création d'une nouvelle mission de service civique

Madame le Maire expose le principe de l'accueil d'un jeune en service civique. Le service Civique est une expérience utile pour les autres et pour soi. Ce n'est pas un emploi mais un engagement volontaire au service de l'intérêt général, pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, et de 16 à 30 ans pour un jeune en situation de handicap, sur une période de 6 à 10 mois, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine.

Madame le Maire indique que le recours à un volontaire en service civique trouverait à s'inscrire dans les projets portés par la collectivité notamment en matière de solidarité ou de jeunesse.

Monsieur Grégory MAIN précise que dans le cadre de la commission sport, jeunesse et vie associative, il est envisagé la création d'une mission portant notamment sur la mise en place du conseil municipal des jeunes et l'activation d'une communication par le biais des réseaux sociaux.

Le volontaire reçoit une indemnité de l'Etat de 473,04€ par mois. Les cotisations pour sa couverture sociale et pour sa retraite sont également prises en charge par l'Etat. Durant la mission, les prestations chômage sont suspendues.

Le coût pour la collectivité est de 107,58€ par mois.

L'ensemble des indemnités reçu par le volontaire n'est pas assujetti à l'impôt.

Au titre du tutorat, mis en place pour accompagner le volontaire dans sa mission et dans la consolidation de son projet d'avenir, l'Etat verse à la collectivité une subvention de 100€ par mois.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** la création de missions de service civique dans la limite de 3 par an
- **Autorise** le Maire à signer la demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir.
- **Les crédits budgétaires** nécessaires seront inscrits au budget à raison de 1 080 € au chapitre 012 à concurrence d'une période de 10 mois et pour chaque mission, sous réserve de revalorisation de l'indemnité.

DCM 2020.09.16.12 : Délibération sur la mise à disposition d'un agent de police municipal par la commune de Châteauneuf-en-Thymerais

Monsieur le 3^{ème} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Tremblay-les-Village ne dispose plus de police municipale depuis 2016.

Afin de lutter contre les incivilités et autres problématiques relevant de la police municipale, il est envisagé de solliciter la commune de Châteauneuf-en-Thymerais dans le cadre d'une mise à disposition de leur agent de police.

Cette mise à disposition implique la signature d'une convention encadrant les modalités de mise à disposition de l'agent.

Cette convention doit également être complétée par une autre convention organisant les modalités de fonctionnement du service (coût, jours, ...).

On pourra d'ores et déjà noter que le seul traitement de l'agent représente 26 € de l'heure en incluant toutes les charges. A raison d'une journée par semaine, cette mise à disposition représente de ce seul point de vue 800 € par mois. Cette somme doit être complétée par les différents frais relatifs à la mise à disposition (transport, matériel, ...).

Au vu de ces premiers éléments et du besoin qui peut exister par ailleurs, Monsieur le 3^{ème} Adjoint sollicite du conseil municipal l'autorisation de poursuivre la procédure de mise à disposition avec la commune de Châteauneuf-en-Thymerais.

Monsieur Alain-Michel BERY souhaite savoir quelles seraient les compétences du policier municipal.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond qu'il aurait la possibilité de dresser des contraventions, des procès-verbaux ou encore faire de la prévention et de la sensibilisation.

Madame Lucie BOULANGER suggère que les jours de présence du policier municipal dans la commune soient aléatoires afin d'éviter les effets d'habitude.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint confirme l'intérêt d'une telle organisation.

Madame le Maire interroge les membres du conseil municipal quant à leur opinion sur le recours à un policier municipal.

Monsieur Grégory MAIN considère pour sa part que l'utilité d'un policier est bien réelle.

Monsieur Sébastien RUFFRAY souhaiterait que le coût qui sera proposé pour la mise à disposition puisse être comparé avec le coût d'un agent qui serait recruté directement par la commune de Tremblay-les-Villages.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame Christine LUCAS suggère également de regarder les coûts qui seraient supprimés par ailleurs du fait de la présence de l'agent de police, par exemple en temps de secrétariat.

Cette procédure, pour aboutir devra nécessairement faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le recours à une mise à disposition pour bénéficier d'un service de police municipal
- **Autorise** le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en place de ce service sous réserve pour le conseil d'approuver ultérieurement les différentes conventions.

Information sur le droit à la formation des élus

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, les élus locaux peuvent prétendre à des formations. Ces dernières font l'objet d'un financement autonome géré par la banque des territoires.

A ce titre, Madame le Maire souhaite proposer à l'ensemble du conseil municipal une formation sur le fonctionnement des collectivités et plus spécifiquement sur les finances locales.

Cette formation pourrait intervenir sur deux jours les 20 et 28 novembre prochains.

URBANISME

DCM 2020.09.16.13 : Dénomination des nouvelles voies du projet d'aménagement de la Zone Ouest

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement porté par l'Habitat Drouais à Tremblay-les-Villages, il convient de nommer dès maintenant les voies du futur quartier.

Après consultation du conseil de village, il est proposé de dénommer les voies de la manière suivante :

- Voie A sur le plan : Rue Marie CURIE
- Voie B sur le plan : Rue Jean-Luc SORAND
- Voie C sur le plan : Rue Maurice HEBERT



TREMBLAY LES VILLAGES

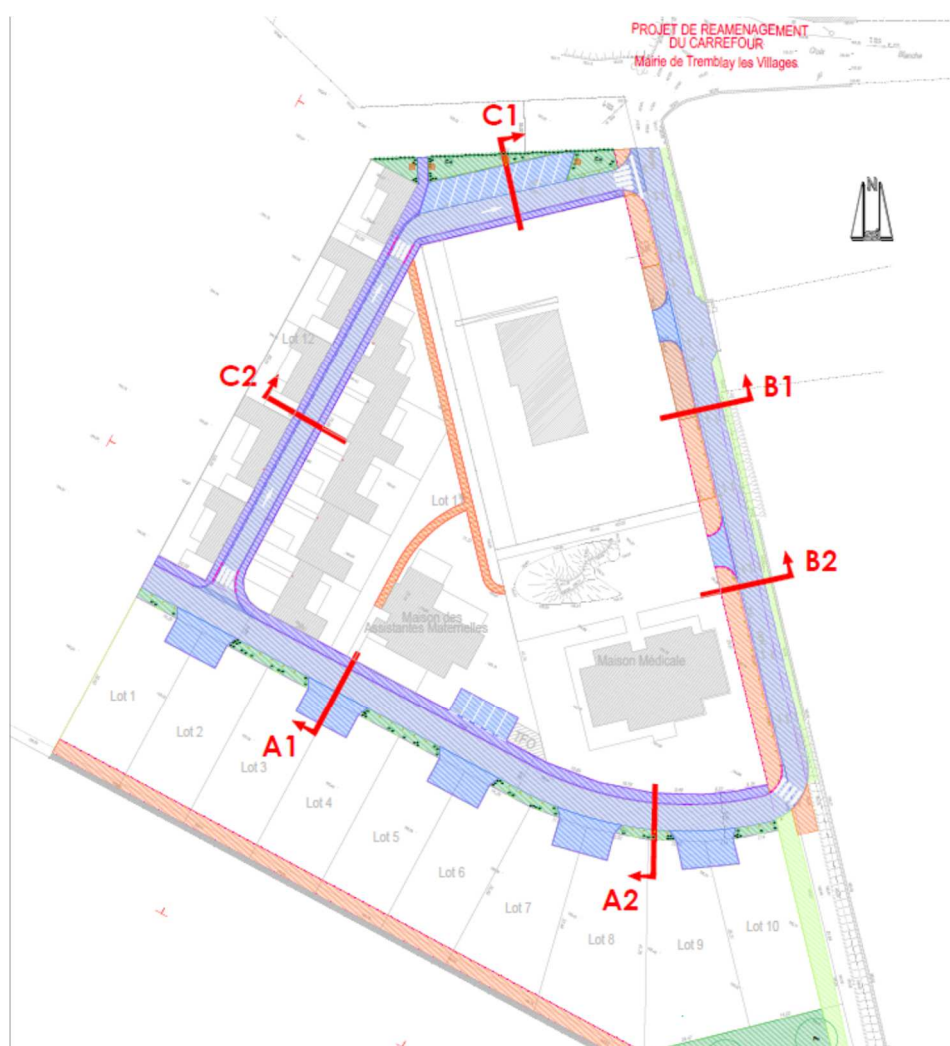
5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le choix de la rue Marie CURIE a été fait en référence à une scientifique qui a œuvré au progrès de la médecine, notamment à travers la radiographie.

Le choix de la rue Jean-Luc SORAND a été fait en référence au 1^{er} Adjoint de la commune décédé le 9 septembre 2016, qui a œuvré pour la commune et qui a pris une part active à la création du quartier dont une rue porte son nom.

Le choix de la rue Maurice HEBERT a été fait en référence à un habitant de la commune ayant eu une carrière de sapeur-pompier exceptionnelle par sa longévité (de 17 à 60, soit le maximum réglementaire de l'époque). Engagé dans l'armée française, il a également été un pilier de la résistance locale et fut décoré pour cela. Enfin, il a marqué la commune à travers son engagement associatif fort.



Madame le Maire soumet cette proposition à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Pour : 18

Contre : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** de créer une voie nommée « Rue Marie CURIE », correspondant à la voie A du plan joint
- **Décide** de créer une voie nommée « Rue Jean-Luc SORAND » correspondant à la voie B du plan joint
- **Décide** de créer une voie nommée « Rue Maurice HEBERT » correspondant à la voie C du plan joint.

Information sur l'étude de revitalisation Bourg-Centre

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du lancement de l'étude de revitalisation Bourg-Centre menée par les cabinets Urbicus, Lestoux et associé et la SAEDEL.

Cette étude qui doit permettre d'appréhender la situation de la commune a travers une vision globale fera l'objet d'une réunion de lancement le 19 octobre 2020. Cette réunion de lancement sera accompagnée au fil de la journée par la réalisation d'un diagnostic en marchant à travers les différents villages de la commune.

DCM 2020.09.16.14 : Vente d'un terrain à l'Agglomération du Pays de Dreux

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la liquidation du SIZA, les communes de Tremblay-les-Villages et de Serazereux ont récupéré l'ensemble de l'actif de ce syndicat, dont deux parcelles (ZN106 et ZN107) situées dans la zone d'activité de la vallée du Saule.

Dans le cadre de cette vente, l'Agglomération du Pays de Dreux a pris une délibération prévoyant l'acquisition des parcelles ZN106 (7 876 m²) et ZN 107 (4 000 m²) pour la somme de 33 762,35 € HT et hors frais d'acte. Cette somme est à répartir entre les communes à concurrence de 97,50 % pour Tremblay-les-Villages, soit 32 918,29 € et 2,50 % pour Serazereux, soit 844,06 €.

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de vendre les parcelles ZN106 et ZN107 situées dans la ZA de la Vallée du Saule à l'Agglo du Pays de Dreux.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Approuve** la vente des parcelles ZN 106 (7876 m²) et ZN 107 (4 000 m²) à l'Agglo du Pays de Dreux pour un montant global de 33 762,35 € à répartir entre les communes de Tremblay-les-Villages (97,5%) et Serazereux (2,5 %).
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la signature de l'acte notarié et à tous les documents y afférents.

DIVERS

DCM 2020.09.16.15 : Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs, annule et remplace la délibération n°2020.07.06.16 du 6 juillet 2020

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du fait qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise quant à la composition de la commission communale des impôts directs. En effet, le maire étant membre de droit, il ne doit pas figurer sur la liste des propositions.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	PELLETIER Thibault	SEVIN Frédéric
2	DOS REIS Annabel	CABARET Marie-France (hors commune)
3	LOCHET Barbara	HERISSON Loïc
4	COTTEREAU Patrick	GOUIN Isabelle
5	LOBROT Jean-Luc	FROGER Mike
6	MOUSSU Gabrielle	DIOT Jean-Luc
7	BERY Alain-Michel	LECLUYSE Karine
8	GREGOIRE Frédéric	BOULADE Peggy
9	PERRET Jean-Pierre	VENHARD Dominique
10	BESNARD Claude	ROUAULT Christophe
11	VANHALST Jocelyne	NOVEL Sylvain
12	CUROT Monique	BOUCHARD Philippe
13	JOURNAUX Amélie	MAIN Grégory
14	HALLAY Sophie	RAVANEL Marc
15	FERNANDES Françoise	CHENU Benoît
16	FAUCHEUX Bruno	PELLETIER Pierre

Pour : 18



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** la liste de titulaires et de suppléants qui sera soumise aux services fiscaux en vue de la nomination à la commission communale des impôts directs.

Compte-rendu sur le forum des associations

Monsieur Grégory MAIN, en charge de la vie associative, indique que le forum des associations s'est déroulé le 5 septembre 2020 de 10h à 16h. Il souligne le fait que, malgré le contexte, le forum s'est bien passé et qu'il a permis de présenter la vie associative tremblaysienne à un nombre important de visiteurs. Une douzaine d'associations étaient présentes.

Information sur la rencontre des entreprises

Madame le Maire rappelle que le 17 septembre 2020 aura lieu à partir de 18h30 la rencontre annuelle des entreprises. Cette rencontre permet d'une part de mettre les entrepreneurs locaux en relation, de faire remonter des problématiques mais également d'apporter de l'information grâce à la présence de l'Agglo du Pays de Dreux, de la Chambre des métiers et de l'artisanat et d'un spécialiste en cybersécurité. Cette rencontre se déroulera au sein de l'entreprise KE France.

Information sur les journées du patrimoine 2020

Monsieur Alain BERY en charge de l'organisation des journées du patrimoine indique que cette année, les journées du patrimoine porte sur une chasse au trésor obligeant à un passage dans la totalité des villages de la commune.

Cette chasse au trésor se déroule à partir du vendredi 18 septembre jusqu'au dimanche 20 septembre. Les résultats du concours seront annoncés le dimanche à 17h00.

Information sur la participation au projet objectif climat 2030 avec Eure et Loir Nature

Madame le Maire informe les conseillers sur son souhait d'inclure la commune de Tremblay-les-Villages dans le projet Objectif climat 2030 porté par Eure et Loir Nature.

Ce projet qui implique une participation financière de la collectivité sera présenté lors d'une réunion dédiée le 21 octobre 2020 à 18h30. L'ensemble des membres du conseil municipal sont invités à participer à cette réunion.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Information sur la représentation de la commune au sein des commissions de l'Agglo du Pays de Dreux

Madame le Maire indique que, contrairement au mode de fonctionnement précédent, la présence aux commissions de l'agglomération est désormais réservée. Il lui est toutefois laissé la possibilité de désigner un représentant pour siéger à sa place.

Madame le Maire souhaite donc procéder aux désignations suivantes :

Commission	Représentant	Représentant suppléant
Assainissement	Sébastien Ruffray	Thibault Pelletier
Eau	Thibault Pelletier	Sébastien Ruffray
Déchets	Arnaud Lehéricher	Alain Béry
Transport	Monique Curot	Annabel Dos Reis
Attractivité du territoire par le développement rural	Christelle Minard	Amélie Journaux
Attractivité du territoire par le développement économique	Christelle Minard	Thibault Pelletier
Attractivité du territoire par les filières sportives, culturelles, enfance, jeunesse, famille	Grégory Main	Lucie Boulanger

Délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- Sophie Hallay
- Bruno Faucheux

Compte-rendu suite aux délégations données par le conseil municipal au maire, adjoints au maire et aux conseillers délégués selon l'article L.2122-22 du CGCT

Compte-rendu des dépenses engagées depuis la précédente réunion du conseil municipal

- Curage de la mare d'Ecublé, SARL Polvé, 16 476,00 € TTC
- Curage des fossés et vallées, TP 28, 3 240,00 € TTC
- Cireuse monobrosse salle des fêtes, Adis, 2 016,00 € TTC
- Deux radars pédagogiques, Trafic, 3 916,20 € TTC

Compte-rendu des conseillers-délégués suite aux réunions des comités consultatifs

- Commission jeunesse, sport et vie associative

Monsieur Grégory MAIN indique avoir réuni la commission le 15 septembre. Ont notamment été abordé les questions suivantes :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Mise en place d'une mission service civique
- Communication vers les jeunes via les réseaux sociaux
- Bilan du forum des associations et perspectives d'évolution

➤ Comité consultatif de Gironville-Neuville

La réunion du comité consultatif a permis d'aborder la reprise d'activité de l'association l'avenir de Gironville, dont la vocation est de créer du lien entre les habitants du village. Il a également été question d'un certain nombre de problématiques liées à la sécurité ou à des travaux de mise en sécurité. Enfin, le comité consultatif souhaiterait voir aboutir un projet en lien avec un grapheur à destination des jeunes du village.

➤ SIPEP (Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable)

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que le conseil syndical du SIPEP s'est réuni. Les plus gros enjeux pour le syndicat portent actuellement sur les incertitudes quant à la reprise de la gestion du service par l'agglomération.

Information sur le déploiement du nouveau réseau DDFIP

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a été organisée le 15 septembre en mairie en présence du Directeur Départemental des finances publiques afin de présenter l'évolution du réseau DDFIP, en lien avec la fermeture au 1^{er} janvier 2021 de la trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais.

Pour compenser la fermeture de la trésorerie de Châteauneuf, plusieurs mesures vont être mises en place :

- Ouverture d'un point de paiement de proximité à l'épicerie de Tremblay-les-Villages. Ce point de paiement permettra aux usagers et aux contribuables de s'acquitter de leurs impôts, factures ou amendes dans les mêmes conditions que dans un service du trésor public.
- Mise en place de la collaboration et des permanences dans le cadre du dispositif France Service. Les agents communaux serviront de point d'entrée et de relais pour les contribuables sollicitant un accompagnement dans le domaine de la fiscalité. Des permanences seront prévues en mairie durant les périodes déclaratives.
- Un poste de conseiller aux décideurs locaux sera créé à l'échelle de l'agglomération pour apporter conseil et expertise dans le domaine des finances publiques.
- Les comptes de la commune seront désormais pris en charge par la trésorerie de Dreux.

Information sur l'action digital senior portée par le lycée professionnel Gabriel Bridet d'Anet

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS, le lycée professionnel Gabriel Bridet, financé notamment par la Région et le Département, a mis en place depuis le 15 septembre des ateliers d'initiation à l'informatique pour les seniors.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ces ateliers comptent 24 participants, soit la capacité d'accueil maximum. Les ateliers, d'une durée de 3h, ont lieu 2 à 3 fois par mois jusqu'à la fin de l'année.

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire clos la séance à 00h00

Le Maire

Christelle MINARD



Le Secrétaire de séance

Sébastien RUFFRAY

Christelle MINARD 	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS <i>Pouvoir à M. CUROT</i>	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY 	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER <i>Pouvoir à A.LEHERICHER</i>	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET	Nathalie GANDON	Françoise FERNANDES <i>Pouvoir à G. MAIN</i>	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX <i>ABSENT</i>	Lucie BOULANGER	